

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.07.01 Convocation du 18.07.2001

Compte rendu affiché 30 juillet 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : CONTRAT :

"ENSEMBLE JERICHO"

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	19
votants	28

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMAN, BERRA,
MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND,
DESVIGNES, M. BOUREZG, Mme LABASOR

Absents représentés :

M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mlle VEYRIER par
M. POINT - Mme BROSSARD par Mme GLATARD, -
Mme MARMONIER par M. FAURE - Mme ZUILI par
M. OLLIVIER - M. FERNANDES par M. CHATUT -
Mme PERRIN par Mme BOUHEY - Mlle MILLET par
Mme LABASOR - M. BELLOT par M. BOUREZG.

Absent excusé : M. MACHURAT.



Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'à l'initiative de l'Office Culturel,
"L'Ensemble JERICHO", se produira à Neuville-sur-Saône le 18 novembre 2001 à 17h.

Il indique que cette formation de renom peut être accueillie à Neuville-sur-Saône
dans des conditions financières attractives, dans le cadre des "Musicales" du Conseil
Général qui finance à hauteur de 13.500 F le spectacle en coopération avec la
commune d'accueil.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer le
contrat avec "L'Ensemble JERICHO", ainsi qu'à engager toutes les opérations relatives à
cette affaire, étant précisé que la ville prend à sa charge 6.500 F dans cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2001,

- Considérant l'intérêt que présente pour la commune la venue de "*L'Ensemble JERICHO*", opération menée à l'initiative de l'Office de la Culture et de la Communication, avec le Conseil Général du Rhône,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle qui sera donné le 18 novembre à Neuville-sur-Saône par "*L'Ensemble JERICHO*",
- Précise que l'Office de la Culture et de la Communication assurera toutes les opérations relatives à l'organisation du spectacle (accueil, billetterie, restauration des artistes, sécurité...),
- Autorise également Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Note que la participation de la Commune au financement du spectacle s'élève à 6.500 F. qui seront versés au producteur dans les conditions figurant au contrat,
- Précise que la dépense correspondante est prévue à l'article 6232 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 juillet 2001
Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 août 2001
- de la publication le 3 août 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 2 août 2001